

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1514

16 juin 2015

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Centre d'Isolation S.A. ....                               | 72672 | SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l. ....        | 72657 |
| Cobeton .....  | 72626 | Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l. .... | 72657 |
| Coffee & More S.A. ....                                    | 72626 | Samstreet Holding S.A. ....                               | 72657 |
| Cognis S. à r.l. ....                                      | 72672 | SEI - South European Investment S.A. ....                 | 72658 |
| Com3 Consulting S.à r.l. ....                              | 72626 | SGG Holdings S.A. ....                                    | 72658 |
| Directo S.A. ....  | 72626 | Silver Diamond TEHB24 S.à r.l. ....                       | 72656 |
| ECP Europe & North Africa Food & Beverage Sàrl .....       | 72627 | SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l. ....                | 72658 |
| Eurofund .....   | 72672 | Springlux S.à r.l. ....                                   | 72638 |
| European Property Fund Limited S.à r.l. ....               | 72627 | Stil Habitat S.à r.l. ....                                | 72667 |
| Fibatim S. à r. l. ....                                    | 72672 | Swiss Life Assurance Solutions S.A. ....                  | 72667 |
| Macropus S.à r.l. ....                                     | 72636 | Tai Hang S.à r.l. ....                                    | 72658 |
| Morpheus International S.à r.l. ....                       | 72627 | Tai Hang S.à r.l. ....                                    | 72661 |
| Most Diversified Portfolio SICAV .....                     | 72636 | Technical Industry Solutions S.à r.l. ....                | 72661 |
| Most Diversified Portfolio SICAV .....                     | 72636 | The Park 1 Holdings S.à r.l. ....                         | 72663 |
| Munich Holdings II Corporation .....                       | 72636 | The Park 2 Holdings S.à r.l. ....                         | 72663 |
| Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A. .... | 72637 | The Park 3 Holdings S.à r.l. ....                         | 72664 |
| Nece S.à r.l. ....   | 72671 | The Park 4 Holdings Lux S.à r.l. ....                     | 72667 |
| Net's Bar S.à r.l. ....                                    | 72638 | Torus Pak Research and Development S.à r.l. ....          | 72664 |
| Nido London Properties S.à r.l. ....                       | 72638 | TPG Inertia Holdings S.à r.l. ....                        | 72668 |
| PATRIZIA Acquihold S.à r.l. ....                           | 72671 | Trias GER Bottrop - T S.à r.l. ....                       | 72667 |
| PATRIZIA Investment Management Coop S.A. ....              | 72671 | Trias GER Bunte Kuh - T S.à r.l. ....                     | 72664 |
| PATRIZIA Investment Management S.C.S. ....                 | 72671 | Trias Ger Holzwickede - T S.à r.l. ....                   | 72664 |
| Pembroke SA .....  | 72671 | Trias Ger Kaygasse - T S.à r.l. ....                      | 72668 |

**Cobeton, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 14.954.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 24 mars 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale que:

1. La radiation de Monsieur Jean Louis RAIROUD, en tant que Délégué à la gestion, a été actée;
2. La nomination de Monsieur Frank HALMES, ayant pour adresse professionnelle Parc d'Activité Gadderscheier à L-4570 Differdange, en tant que Délégué à la gestion journalière, a été ratifiée;
3. Monsieur Daniel HEIN a été révoqué de sa fonction de délégué à la gestion journalière.

Les pouvoirs de signature sont définis de la façon suivante:

La Société est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de 2 Administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Délégué à la gestion journalière de l'autre actionnaire.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015060405/18.

(150069711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Coffee & More S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.838.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2015*

- La démission de la société STING S.A. de sa fonction d'administrateur ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg a été acceptée.

- La nomination de Monsieur JEOL Jean-Daniel, né le 29 août 1971 à F-Bar-le-Duc, demeurant au 30b, route d'Errouville F-54560 Serrouville, en tant qu'administrateur ainsi que:

- La nomination de Monsieur ENGEL Nico, né le 9 janvier 1965 à L- Pétange, demeurant au 12, avenue du Rock'n'roll L - 4361 Esch sur Alzette, en tant qu'administrateur ont été acceptées.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015060406/17.

(150069236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Com3 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 126.854.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060409/10.

(150069619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Directo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.134.

—  
Par décision du Conseil d'administration tenu le 20 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIRECTO S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2015060441/14.

(150069734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**European Property Fund Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015060472/13.

(150069798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**ECP Europe & North Africa Food & Beverage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.585.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015060476/11.

(150069468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Morpheus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.279.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners VI Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111863,

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on 31 March 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “Morpheus International S.à r.l.”

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.****6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one Euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200- 2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 - Modification of Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 - Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 - Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 - Transfer of Shares**

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### **7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### **7.3 - Representation and Signatory Power**

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article

7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### **7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures**

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **7.5 - Liability of Directors (gérants)**

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the -majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 25<sup>th</sup> day of the month of June, at 11 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.****11.1 - Fiscal Year**

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**11.2 - Annual Accounts**

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 16. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber  | Number of shares | Subscribed amount in EUR | %    |
|---|------------------|--------------------------|------|
| CVC Capital Partners VI Limited, prenamed . . . . . | 1,500,000        | 15,000.-                 | 100% |
| TOTAL . . . . .                                     | 1,500,000        | 15,000.-                 | 100% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.300,-.

*Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:
  - a. Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - b. Mr. Thomas Morana, private employee, born 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg;
  - c. Mr Maxim De Vos, private employee, born on 13 October 1983 in Oostende (Belgium), having his professional address at 166, Chaussée de la Hulpe, B-1150 Brussels, Belgium;
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CVC Capital Partners VI Limited, une limited company ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111863, ici représentée par Monsieur Manuel MOUGET, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Morpheus International S.à r.l.»

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 15.000 EUR (quinze mille Euros) représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros) toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.



Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 25<sup>ème</sup> jour du mois de juin, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

| Souscripteur  | Nombre de parts sociales | Montant souscrit EUR | % du capital social |
|---|--------------------------|----------------------|---------------------|
| CVC Capital Partners VI Limited, préqualifiée . . . . . | 1.500.000                | 15.000,-             | 100%                |
| TOTAL . . . . .   | 1.500.000                | 15.000,-             | 100%                |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 15.000,- EUR (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

*Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:

a. Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Monsieur Thomas Morana, employé privé, né le 14 Juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Monsieur Maxim De Vos, employé privé, né le 13 octobre 1983 à Ostende (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1150 Bruxelles, Belgique;

2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la prédite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015060690/452.

(150069258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Most Diversified Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 186.947.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Chouefaty, de Monsieur Jean-Pierre Michalowski, de Monsieur Bertrand Gibeau et de Monsieur David Bellaiche en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Most Diversified Portfolio Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015060691/18.

(150069795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Most Diversified Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 186.947.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Most Diversified Portfolio Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015060692/11.

(150069823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 23 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015060695/11.

(150069869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.819.

—  
Veuillez noter que M. Michael WEISE a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 8 janvier 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour MACROPUS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060696/12.

(150069624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.646.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,  
den sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A., in Abkürzung nawaro - Baustoffe Innovationen S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.646 (NIN 2007 2244 479),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. November 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2424 vom 28. Dezember 2006, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 463 vom 22. Februar 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (EUR 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und ernennt zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

- Abänderung von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Baustoffen und deren Vermarktung sowie die Entwicklung, Weiterentwicklung und Serienreifmachung von Baustoffen.

Ferner hat die Gesellschaft zum Gegenstand das Halten und die Vergabe von Baustofflizenzen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können. "

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (EUR 100.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Baustoffen und deren Vermarktung sowie die Entwicklung, Weiterentwicklung und Serienreifmachung von Baustoffen.

Ferner hat die Gesellschaft zum Gegenstand das Halten und die Vergabe von Baustofflizenzen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. PETERS, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. April 2015.

Référence de publication: 2015060722/67.

(150069045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Net's Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 165.406.

Par la présente, je vous informe de ma démission de gérante administrative de la société NETS BAR S.à r.l., ayant son siège social à L- 9268 Diekirch, 1, rue du Pont, avec effet au 30.06.2014.

Diekirch, le 23 avril 2015.

NET'S BAR S.à r.l.

Paula Cristina DE OLIVEIRA LAGE

Référence de publication: 2015060726/12.

(150069781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Nido London Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.175.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé unique de la Société à:

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS NOTTING HILL UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS NOTTING HILL UNIT TRUST).

Les 15.000 parts sont détenues conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nido London Properties S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060727/21.

(150068977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Springlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.562.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of the month of April;

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of her colleague prevented Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), which will remain depository of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Springlux Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty thousand two hundred sixty euro and one cent (EUR 860,260.01), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.498, and

2. Springlux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty-six thousand thousand two hundred forty euro (EUR 866,240.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.419,

all here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the "Shareholders") of Springlux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.562 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, dated 24 November 2014, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 January 2015, number 14, page 651 (the "Articles").

The Articles have been amended for the last time by a deed of the notary Carlo Wersandt dated 10 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

#### *Agenda*

1. Approve the increase of the share capital of the Company by an amount of ten South African Rand (ZAR 10.-) so as to raise it from its present amount of eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75) to eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred thirty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,437.75), by the issue of one thousand (1,000) new shares divided into two hundred (200) new shares of each of the classes B1 to B5 preference shares, together with a share premium of a total amount of nine hundred ninety South African Rand (ZAR 990.-), paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase and other amendments (without amending the objet clause).

3. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ten South African Rand (ZAR 10.-) so as to raise it from its present amount of eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75) to eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred thirty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,437.75) by the issue of:

- two hundred (200) new class B1 preference shares,
- two hundred (200) new class B2 preference shares,
- two hundred (200) new class B3 preference shares,
- two hundred (200) new class B4 preference shares,
- two hundred (200) new class B5 preference shares,

with a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium of a total amount of nine hundred and ninety South African Rand (ZAR 990.-).

#### *Subscription and Payment*

The New Shares and share premium have been subscribed and paid in their entirety by The Springlux Group Management Trust acting through its trustee Carey Commercial Limited, having its registered office at 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW, through a contribution in cash, here represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of proxy given under private seal, which proxy attached hereto for the purpose of recording, initialled "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary.

The total amount of the capital increase amounting to one thousand South African Rand (ZAR 1,000.-) is allocated as follows:

- ten South African Rand (ZAR 10.-) to the share capital of the Company, and
- nine hundred and ninety South African Rand (ZAR 990.-) to the share premium account of the Company.

Proof that the amount of one thousand South African Rand (ZAR 1,000.-) is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary who states it.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to fully restate the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase and other amendments (without amending the objet clause):

#### **“A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Springlux S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, Shareholder ship agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred thirty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,437.75) divided into:

- two hundred fifty million six hundred seventy-two thousand eight hundred fifty-five (250,672,855) class A1 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A2 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A3 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A4 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A5 ordinary shares,
- two hundred (200) class B1 preference shares,
- two hundred (200) class B2 preference shares,
- two hundred (200) class B3 preference shares,
- two hundred (200) class B4 preference shares,
- two hundred (200) class B5 preference shares,



all class A1 to class A5 ordinary shares are referred as the "Ordinary Shares", and all class B1 to class B5 preference shares are referred as the "Preference Shares", together with the Ordinary Shares, referred to as the "Shares", having a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each and fully paid-up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### **Art. 6.**

6.1 The Shares held by the sole Shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

6.2 In case of more Shareholders, the Shares are freely transferable among Shareholders. In the same case they are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the capital and subject to the provisions of articles 7 to 9 below and the provisions of any Shareholders' Agreement. In the same case the Shares shall be transferable because of death to non-Shareholders only with the prior approval of the owners of Shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

6.3 Unless and to the extent otherwise approved by a Majority Shareholder, no Shares shall be transferred by any Shareholder unless such holder transfers the same percentage of each of his holdings of other Shareholder Instruments to the same person and at the same time.

6.4 The Shareholder in relation to which an Insolvency Event occurs (an "Affected Shareholder"), shall immediately prior to the occurrence of the Insolvency Event transfer all of its Shares (or any other instruments held in the Company) to the Company or to another person (as further detailed in any Shareholders' Agreement).

6.5 The price at which such instruments shall be transferred shall be market value, with the market value being determined as follows (the "Market Value"):

a) for all Shareholder Instruments, other than the Preference Shares:

i. the Board of Managers shall take into account any factors as it reasonably considers appropriate in determining the Market Value of the Shareholder Instruments and shall propose to the Holder of the Shareholder Instruments a figure, which if accepted by the Holder shall be deemed to be Market Value as at the date of the Insolvency Event;

ii. in the absence of agreement within twenty (20) Business Days of the date of the Insolvency Event, the Market Value at the date of the Insolvency Event shall be determined in accordance with article 6.5 a) i..

iii. subject to articles 6.5 a) i. and 6.5 a) ii. the Market Value of the relevant Shareholder Instruments shall be the market value of those Shareholder Instruments as between a willing buyer and a willing seller at the date of the Insolvency Event as certified by the Valuer, acting as expert and not as arbitrator. The Value's determination shall be final and binding on the parties concerned; and

b) for the Preference Shares, the Market Value shall be determined in accordance with any Shareholders' Agreement and, in the absence of any Shareholders' Agreement, in accordance with the provisions of article 6.5 a).

#### **Art. 7. Tag Along.**

7.1 Subject to article 7.2, if a bona fide transfer of any Ordinary Shares is proposed to be made by the Shareholders to any person, in one or a series of transactions, other than in the framework of an IPO or pursuant to article 8 (the "Proposed Transfer") which would, if completed, result in the Shareholders in aggregate holding less than 50 per cent. of the Ordinary Shares then in issue, the Proposed Transfer shall not be made unless the proposed transferee (the "Proposed Buyer") has unconditionally offered (or has offered conditional only upon the same conditions to which the Proposed Transfer is subject) (the "Tag Along Offer") to purchase the Tag Proportion of all of the Shareholder Instruments held by each of the other Holders from each such Holder.

- Tag Proportion shall mean the same proportion of the relevant class of Shareholder Instruments held by the relevant Holder as the proportion of Relevant Tag Shares bears to the total number of Ordinary Shares held by the shareholders immediately prior to the relevant transfer taking place; and

- Relevant Tag Shares shall mean all Ordinary Shares to be transferred as part of the Proposed Transfer and all other Ordinary Shares sold by the shareholders (excluding any Ordinary Shares that have been sold by the Shareholders pursuant to and in accordance with article 8).

7.2 The consideration to be offered pursuant to the Tag Along Offer shall be at a price per Shareholder Instrument that corresponds to the value that the relevant Shareholder Instrument would entitle its holder to receive if the aggregate proceeds for the Proposed Transfer and Tag Along Offer had been distributed in accordance with the provisions on Exit.

7.3 The Tag Along Offer shall be made in writing, be irrevocable and remain open for acceptance (in whole or in part) for not less than ten (10) Business Days after receipt of such offer. No offer shall be required pursuant to article 7.1 if a Drag Along Notice has been served under article 8. Such offer shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the Proposed Buyer, the sale price and a summary of the principal terms and conditions of payment, the proposed date of sale (if known) and the number of Ordinary Shares to be acquired by the Proposed Buyer.

7.4 If the Tag Along Offer is accepted by any holder, the proposed transfer in accordance with that Tag Along Offer shall be conditional upon completion of the Proposed Transfer and shall be completed at the same time as the Proposed Transfer.

#### **Art. 8. Drag Along.**

8.1 If the effect of any bona fide transfer of Shareholders Instruments would result in there being a Sale or IPO, the holder thereof (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the "Calling Shareholders") shall have the right to require all the other shareholders (the "Called Shareholders") to transfer all (but not some only) of their Shareholders' Instruments within five (5) Business Days of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders or (i) in the case of a Sale, if signing of the transaction documentation to effect that Sale and completion of that Sale are taking place less than one Business Day apart, then upon the completion of the Sale and (ii) in the case of an IPO, immediately prior to completion of the IPO. The transfer shall be on the same terms and conditions, save as to price, which have been agreed between the Calling Shareholder and the proposed transferee provided that the Called Shareholders shall not be required to give any warranties or indemnities upon any Sale or IPO (other than as to title to the Shareholder Instruments to be transferred and their capacity to enter into all relevant documents). The price paid for each Share shall be an amount equal to the value that the relevant Shareholder Instrument would entitle its shareholder to receive if the aggregate proceeds from the Sale or IPO had been distributed in accordance with the provisions on Exit as described in any Shareholders' Agreement. The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Drag Along Notice") accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer. The Calling Shareholders may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a shareholder after completion of a Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Sale.

8.2 If a Called Shareholder defaults in transferring its Shareholder Instruments pursuant to article 8.1, the relevant provisions of any Shareholders' Agreement shall apply.

#### **Art. 9.**

9.1 Subject to applicable law, the Shareholders may transfer any Shares:

a) to any other member of the Shareholder Group on such terms as may be agreed between the transferee and the transferor provided that if any transferee ceases to be a member of the Shareholder Group, any Shareholder Instruments are immediately transferred to a continuing member of the Shareholder Group; or

to any proposed new, existing and/or former employee, director, consultant of the Group or to a trust holding securities on their behalf.

9.2 Any Holder may transfer Shareholder Instruments the transfer of which would result in there being a Sale provided either a Tag Along Offer has been made and completed in accordance with article 7.1 or a Drag Along Notice has been served in accordance with article 8.1. Any Holder of Shareholder Instruments may transfer Shareholder Instruments pursuant to the acceptance of such a Tag Along Offer or pursuant to a Drag Along Notice.

**Art. 10.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole Shareholder or, should this happen, by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 11.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this Article 11.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Preference Shares of one or more classes of shares in the following order:

- The class B5 preference shares
- The class B4 preference shares
- The class B3 preference shares
- The class B2 preference shares
- The class B1 preference shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Ordinary Shares of one or more classes of shares in the following order

- The class A5 ordinary shares
- The class A4 ordinary shares
- The class A3 ordinary shares
- The class A2 ordinary shares
- The class A1 ordinary shares

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of

shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and, in relation to the Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 24 below. The Total Cancellation Amount for each relevant class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of shares provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these articles of association, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of shares the total amount of net profits attributable to that class of shares (and for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 24 below) (including carried forward profits as determined for the relevant class of shares and, for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 24 below) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 24 below, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of association or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of shares, including, in relation to Preference Shares distributions in accordance with the provisions of Article 24 below, (including carried forward profits as determined for the relevant class of shares and, for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 24 below)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles of association;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per share within the relevant class to be paid to the shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of shares so redeemed.

**Art. 12.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company and such premium may be distributed or repaid in any manner to the shareholders by decision of the shareholders' meeting or the Boards of Managers as the case may be, in each case, to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

**Art. 13.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 14.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 15.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be Shareholders of the Company (the "Board of Managers", and each member being a "Manager").

The Managers shall be elected by a resolution of the Shareholders for an unlimited duration. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers may elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next resolution of the Shareholders ratifying such election.

**Art. 16.** The Board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 17.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Managers.

**Art. 18.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 19.** The Company will be bound by the sole signature of any Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.

**Art. 20.** The Managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.

To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or

may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other Manager(s), or for having acted jointly with the other Managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 21.** The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of Shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

In case of more shareholders (the "Shareholders") the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of the law. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's financial year runs from the first day of July to the last day of June of each year.

**Art. 23.** Each year, as at the last day of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

**Art. 24.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 24.

a) The holders of each class of the Preference Shares are entitled to receive in pro-rata an annual preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") calculated out of the nominal value paid on such class of Preference Shares, at the following annual rate:

- the holders of the Class B1 Preference Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend at the annual rate of zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value, paid on the Class B1 Preference Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days;

- the holders of the Class B2 Preference Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend at the annual rate of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value paid on the Class B2 Preference Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days;

- the holders of the Class B3 Preference Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend at the annual rate of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value paid on the Class B3 Preference Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days;

- the holders of the Class B4 Preference Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend at the annual rate of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value paid on the Class B4 Preference Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days; and

- the holders of the Class B5 Preference Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend at the annual rate of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value paid on the Class B5 Preference Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days.

In addition the holders of the last outstanding class of Preference Shares in the reverse numerical order shall be entitled to receive upon an Exit an amount equal to seven point five percent (7.5%) of the total of the Sale Proceeds received by the Company less the Strike Price (for the avoidance of doubt, following payment of this amount, the holder of Preference Shares shall not be entitled to receive any further proceeds) (the "Preferred Equity Amount"), and such Preferred Equity

Amount decreased by the Preferred Dividend already paid or accrued on the Preference Shares. Thus, should the whole last outstanding class of Preference Shares (by numerical order, e.g. Class B5 Preference Shares) have been cancelled following its repurchase or otherwise at the time of the distribution, such amount shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Preference Shares in the reverse numerical order (e.g. Class B4 Preference Shares).

For the avoidance of doubt, such distribution on Exit shall be done solely after repayment of all debts of the Company and other transaction costs (as further described in any Shareholders' Agreement).

b) Secondly, the holders of the class A1 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the class A1 Ordinary Shares issued by the Company. The holders of the class A2 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the class A2 ordinary shares issued by the Company. The holders of class A3 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the class A3 ordinary shares issued by the Company. The holders of the class A4 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the class A4 ordinary shares issued by the Company. The holders of the class A5 ordinary shares shall be entitled to receive the remaining.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the classes of Ordinary Shares.

Should any class of Ordinary Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of Shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A4 Ordinary Shares).

All remaining income available for further distribution in the Company, if any, shall be paid pro rata to the holders of Ordinary Shares only.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 24 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Shares of the Company held by them, provided that (i) first all external debt shall be repaid, (ii) then any remaining distributable funds shall be applied first to the holders of Preference Shares, as described in Art. 24 a) sub-lit above.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### G. Definitions

"Associated Company" means any company which from time to time is:

- (a) a direct or indirect holding company of the Company; or
- (b) any direct or indirect subsidiary of any such holding company or of the Company;

"Business Day" means a day on which banks generally are open in Luxembourg and South Africa (excluding Saturdays and Sundays) for a full range of business;

"Controlling Interest" in relation to an undertaking means:

(a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares or Shareholder ship interests in that undertaking carrying more than 50 per cent. of the votes exercisable at general meetings or Shareholder ship meetings of that undertaking on all or substantially all matters;

(b) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all or substantially all matters; or

(c) the right to appoint or remove the general Shareholder of an undertaking being a Shareholder ship;

"Exit" means a Sale or IPO or Winding-up;

"Group" means the Company and each of its Associated Companies from time to time, and Group Company, Group Companies and member of the Group shall have a corresponding meaning;

"Holder" means any person who is a legal owner of Shareholder Instruments, and who is a signatory to any Shareholders' Agreement;

"IPO" means the admission of any part of the share capital of the Company, or any part of the share capital of a holding company or subsidiary of the Company inserted for the purpose of such an admission, to any investment exchange;

"Majority Shareholder" means the Holders of more than 50 per cent. of the A Shares;

"Sale" means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by any person(s) of Shareholder Instruments as a result of which such person acquires a Controlling Interest in the Company or any of its holding companies (where such persons did not previously have a Controlling Interest in the Company or the relevant holding company), unless (i) covered by article 9 (ii) such acquisition results from a reorganisation in the framework of an IPO;

"Sale Proceeds" means the total consideration paid by the purchaser(s) on a Sale or Subsidiary Sale less the transaction costs and transaction taxes incurred or suffered by the Group in such Sale or Subsidiary Sale;

"Shareholders' Agreement" means any agreement to be entered into from time to time between the Shareholders of the Company;

"Shareholder Group" means a Shareholder and its Associated Companies and member of the Shareholder Group shall be construed accordingly;

"Shareholder Instruments" means, unless expressly stated otherwise, (i) the Shares, and any rights of subscription for or conversion into Shares, (ii) any shares or any other instruments giving the holder a right of subscription for or conversion into shares issued by or in any Group Company, and (iii) any loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by any Group Company, but excluding any debt instrument and warrants issued to third party providers of debt financing;

"Strike Price" has the same meaning as in any Shareholders' Agreement.

"Valuer" means the share valuation department of either Ernst & Young or PricewaterhouseCoopers as selected by the Board of Managers, and disclosed to the Affected Shareholder, provided that: (i) no such firm will be selected which also acts as the auditors of the Group; and (ii) in the event that no such firm is either able or willing to act, the Board of Managers shall select another reputable international accountancy firm to act, on engagement terms to be agreed by the Board of Managers;

"Winding-up" means the voluntary or involuntary winding up of the Company."

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril;

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Springlux Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante mille deux cent soixante euros et un centime (EUR 860.260,01), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.498,

2. Springlux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante-six mille deux cent quarante euros (EUR 866.240,-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.419,

toutes ici représentées par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules et uniques associés (les «Associés») de Springlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.562 et constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo

WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 janvier 2015, numéro 14, page 651 (les "Statuts").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Carlo WERSANDT, prénommé, en date du 10 février 2015, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix Rand Sud-Africain (10,- ZAR) afin de porter son montant actuel de onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) à onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11.876.437,75 ZAR) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales divisées en deux cent (200) nouvelles parts sociales dans chaque catégorie B1 à B5 de parts sociales préférentielles, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix Rand Sud-Africain (990,- ZAR), payés par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Refonte totale des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital et d'autres modifications (sans modifier l'objet social).

3. Divers.

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Rand Sud-Africain (10,- ZAR) afin de porter son montant actuel de onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) à onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11.876.437,75 ZAR) par l'émission de:

- deux cent (200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B1,
- deux cent (200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B2,
- deux cent (200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B3,
- deux cent (200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B4,
- deux cent (200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B5,

(les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix Rand Sud-Africain (990,- ZAR) payés par apport en numéraire.

#### *Souscription et libération*

Les Nouvelles Parts Sociales et la prime d'émission ont été souscrites et payées en intégralité par The Springlux Group Management Trust agissant à travers son fiduciaire (trustee) Carey Commercial Limited, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW, par un apport en numéraire, ici représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à mille Rand Sud-Africain (1.000,- ZAR) est affecté comme suit:

- dix Rand Sud-Africain (10,- ZAR) au capital social de la Société, et
- neuf cent quatre-vingt-dix Rand Sud-Africain (990,- ZAR) au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve que le montant de mille Rand Sud-Africain (1.000,- ZAR) est à la disposition de la Société a été fourni au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident de procéder à la refonte totale des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital et d'autres modifications (sans modifier l'objet social), qui se liront désormais comme suit:

#### **«A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Springlux S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur développement.



La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds par, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres instruments d'emprunt ou de titres de participation, convertibles ou non, à titre privé dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction, qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- prêter des fonds incluant, sans limitation, les montants de tous emprunts et/ou les émissions de titres de créances ou des titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés;
- donner des garanties et mises en gage, transférer, grever ou créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, généralement, dans son propre intérêt et/ou l'intérêt de toute autre société ou personne;
- conclure des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'associés, d'accords de souscription, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont susceptibles d'améliorer les objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à n'importe quel autre endroit dans la ville de Luxembourg par simple résolution du Conseil de Gérance. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions huit cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept Rand Sud-Africain et soixante-quinze centimes (11,876,437.75 ZAR) divisé comme suit:

- deux cent cinquante millions six cent soixante-douze mille huit cent cinquante-cinq (250.672.855) parts sociales ordinaires de catégorie A1,
- deux cent trente-quatre millions deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A2,
- deux cent trente-quatre millions deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A3,
- deux cent trente-quatre millions deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A4,
- deux cent trente-quatre millions deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A5,
- deux cents (200) parts sociales préférentielles de catégorie B1,
- deux cents (200) parts sociales préférentielles de catégorie B2,
- deux cents (200) parts sociales préférentielles de catégorie B3,
- deux cents (200) parts sociales préférentielles de catégorie B4, et
- deux cents (200) parts sociales préférentielles de catégorie B5,

toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A5 sont désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires", et toutes les parts sociales préférentielles de catégorie B1 à B5 sont désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un centime de Rand Sud-Africain (0,01 ZAR) chacune et toutes entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une partie des actifs et des bénéfices de la Société en fonction du nombre de parts sociales émises.

### **Art. 6.**

6.1 Les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Dans ce même cas elles sont cessibles à des non-Associés seulement avec le consentement préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et soumis aux dispositions des articles 7 et 9 ci-dessous et les dispositions de tout Pacte d'Associés. Dans le même cas les Parts Sociales sont cessibles pour cause de mort à des non-Associés seulement avec le consentement préalable des détenteurs des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts des droits détenus par les survivants.

6.3 Sauf si et dans la mesure un Associé Majoritaire approuve autrement, aucune Part Sociale ne pourra être transférée par un Associé à moins que ce détenteur ne transfère le même pourcentage de chacune de ses détentions dans d'autres Instruments d'Associé qu'il détient à la même personne et au même moment.

6.4 Un Associé qui doit faire face à un Événement d'Insolvabilité (un "Associé Affecté"), devra immédiatement avant la réalisation de l'Événement d'Insolvabilité transférer toutes ses Parts Sociales (ou tous autres instruments détenus dans la Société) à la Société ou à une autre personne (tel qu'expliqué plus en détails dans tout Pacte d'Associés).

6.5 Le prix de transfert de ces instruments sera fixé à la valeur marchande, cette valeur marchande étant déterminée comme suit (la "Valeur Marchande"):

(a) pour tout Instruments d'Associé, autre que les Parts Sociales Préférentielles:

(i) le Conseil de Gérance devra prendre en considération tous les éléments qu'il considère comme étant appropriés afin de déterminer la Valeur Marchande des Instruments d'Associé et devra proposer un chiffre au Détenteur des Instruments d'Associé, qui, s'il est accepté par le Détenteur, sera présumé être la Valeur Marchande à la date de l'Événement d'Insolvabilité;

(ii) en l'absence d'accord dans les vingt (20) Jours Ouvrables qui suivent la date de l'Événement d'Insolvabilité, la Valeur Marchande à la date de l'Événement de Faillite sera déterminée conformément à l'article 6.5 a) (i);

(iii) sous réserve des articles 6.5 a) (i) et (ii) la Valeur Marchande des Instruments d'Associé concernés sera la Valeur Marchande de ces Instruments d'Associé entre un acheteur volontaire et un vendeur volontaire à la date de l'Événement d'Insolvabilité tel que certifié par l'Évaluateur, agissant en tant qu'expert et non pas en tant qu'arbitre. La détermination faite par l'Évaluateur sera finale et liera les parties concernées; et

(b) pour les Parts Sociales Préférentielles, la Valeur Marchande devra être déterminée conformément à tout Pacte d'Associé, et en l'absence de tout Pacte d'Associés, conformément aux dispositions de l'article 6.5 a).

#### **Art. 7. Droit de Sortie Conjointe.**

7.1 Sous réserve de l'article 7.2, si un transfert bona fide de Parts Sociales Ordinaires est proposé par les Associés à toute personne, en une ou plusieurs séries de transactions, autre que dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne ("IPO") ou en vertu de l'article 8 (le "Transfert Proposé") qui pourrait, si complété, entraîner les Associés dans l'ensemble détenant moins de cinquante pour cent (50 %) des Parts Sociales émises, le Transfert Proposé n'aura pas lieu sauf si le cessionnaire proposé (l'"Acheteur Proposé") a offert sans condition (ou a offert selon la condition uniquement que les mêmes conditions auxquelles le Transfert Proposé est soumis) (l'"Offre de Sortie Conjointe") d'acheter la Proportion de Droit de Sortie Conjointe de tous les Instruments d'Associé détenus par chacun des autres Détenteurs de chaque Détenteur.

- Proportion de Droit de Sortie Conjointe signifie la même proportion de la catégorie d'Instruments d'Associé détenus par le Détenteur concerné que la proportion que les Parts Sociales de Droit de Sortie Concernées ont par rapport au nombre total de Parts Sociales Ordinaires détenues par les associés immédiatement avant que le transfert concerné sera mis en place;

- Parts Sociales de Droit de Sortie Conjointe Concernées signifie toutes les Parts Sociales Ordinaires devant être transférées dans le cadre du Transfert Proposé et toutes les autres Parts Sociales Ordinaires vendues par les associés (excluant toutes Parts Sociales Ordinaires qui ont été vendues par les Associés en vertu de et conformément à l'article 8).

7.2 La contrepartie devant être offerte en vertu de l'Offre de Sortie Conjointe sera un prix par Instrument d'Associé qui correspond à la valeur que ledit Instrument d'Associé donnerait à son détenteur le droit de recevoir si les bénéfices totaux pour le Transfert Proposé et l'Offre de Sortie Conjointe ont été distribués conformément avec les dispositions de Sortie.

7.3 L'Offre de Sortie Conjointe doit être faite par écrit, être irrévocable et rester ouverte pour acceptation (entièrement ou en partie) pendant au moins dix (10) Jours Ouvrables après la réception de cette offre. Aucune offre ne devra être requise en vertu de l'article 7.1 si un Avis d'Obligation de Sortie Forcée a été prévu dans l'article 8. Cette offre reprendra, dans la mesure où ce n'est pas décrit dans tous documents accompagnants, l'identité de l'Acheteur Proposé, le prix de vente et un résumé des principaux termes et conditions de paiement, la date proposée de vente (si connue) et le nombre de Parts Sociales devant être acquises par l'Acheteur Proposé.

7.4 Si l'Offre de Droit de Sortie Conjointe est acceptée par tout détenteur, le transfert proposé conformément avec cette Offre de Droit de Sortie Conjointe sera conditionnel à la réalisation du Transfert Proposé et sera réalisée au même moment que le Transfert Proposé.

#### **Art. 8. Obligation de Sortie Forcée.**

8.1 Si l'effet de tout transfert bona fide d'Instruments d'Associés résulterait en une Vente ou une IPO, le détenteur (ou, s'il y a plus d'un détenteur, l'un d'entre eux) (les "Associés Appelants") aura le droit de requérir tous les autres associés (les "Associés Appelés") de transférer tous (et non seulement une partie de) leurs Instruments d'Associés sous cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la demande étant faite par les Associés Appelants ou (i) dans le cas d'une Vente, si la signature de la documentation de la transaction pour effectuer cette Vente et la réalisation de cette Vente sont séparés par moins d'un Jour Ouvrable, alors à la réalisation de la Vente et (ii) dans le cas d'une IPO, immédiatement avant la réalisation de l'IPO. Le transfert aura les mêmes termes et conditions, sauf en ce qui concerne le prix, que ceux convenus entre l'Associé Appelant et le cessionnaire proposé à condition que l'Associé Appelé ne soit pas requis de donner des garanties ou indemnités en cas de Vente ou de l'IPO (autre que ceux accordés aux Instruments d'Associés devant être transférés et leur capacité à conclure

tous documents concernés). Le prix payé pour chacune des Parts Sociales sera un montant égal à la valeur que l'Instrument d'Associé donnerait droit à son associé si les bénéfices totaux de la Vente ou de l'IPO ont été distribués conformément aux dispositions de Sortie comme décrit dans tout Pacte d'Associés. Le droit des Associés Appelants sera exercé par les Associés Appelants donnant un avis écrit aux Associés Appelés à cet effet (l'"Avis d'Obligation de Sortie Forcée") accompagné par des copies de tous les documents requis devant être signés par les Associés Appelés afin de donner effet au transfert requis. Les Associés Appelants peuvent donner un Avis d'Obligation de Sortie Forcée à toute personne qui devient un associé après la réalisation d'une Vente pour l'exercice des droits accordés avant la réalisation d'une Vente.

8.2 Si un Associé Appelé est en défaut de transfert pour ses Instruments d'Associé en vertu de l'article 8.1, les dispositions concernées de tout Pacte d'Associés s'appliqueront.

#### **Art. 9.**

9.1 En vertu de la loi applicable, les Associés peuvent transférer toutes Parts Sociales:

(a) à tout autre membre du Groupe d'Associés selon les modalités accordées entre le cessionnaire et le cédant à condition que si tout cessionnaire cesse d'être un membre du Groupe d'Associés, tous Instruments d'Associé seront immédiatement transférés à un membre restant du Groupe d'Associés;

(b) à tout nouvel, existant et/ou ancien employé concerné, directeur, conseiller du Groupe ou à un trust détenant des titres en leur nom

9.2 Tout Détenteur peut transférer des Instruments d'Associé, lequel transfert résulterait en une Vente à condition que soit une Offre de Droit de Sortie Forcée ait été faite et complétée conformément à l'article 7.1 soit un Avis d'Obligation de Sortie Forcée ait été donné conformément à l'article 8.1. Tout Détenteur d'Instruments d'Associé peut transférer des Instruments d'Associés en vertu de l'acceptation de cette Offre de Droit de Sortie Forcée ou en vertu d'un Avis d'Obligation de Sortie Forcée.

#### **Art. 10.**

10.1 Le capital social peut être modifié à tout moment par la décision de l'Associé unique ou, si le cas se réalise, par l'approbation d'une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) catégorie(s), conformément aux dispositions prévues dans cet Article 11.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales Préférentielles d'une ou plusieurs catégories de parts sociales dans l'ordre suivant:

- les parts sociales préférentielles de catégorie B5
- les parts sociales préférentielles de catégorie B4
- les parts sociales préférentielles de catégorie B3
- les parts sociales préférentielles de catégorie B2
- les parts sociales préférentielles de catégorie B1

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales Ordinaires d'une ou plusieurs catégories de parts sociales dans l'ordre suivant:

- les parts sociales ordinaires de catégorie A5
- les parts sociales ordinaires de catégorie A4
- les parts sociales ordinaires de catégorie A3
- les parts sociales ordinaires de catégorie A2
- les parts sociales ordinaires de catégorie A1

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, une telle catégorie donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur base des Comptes Intérimaires pertinents et, en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles, en prenant en compte également les dispositions de l'Article 24 ci-dessous. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de parts sociales pertinente sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales concernée, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie de parts sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera échu et exigible par la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie par rapport à la catégorie de parts sociales concernée, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de parts sociales (et pour les Parts Sociales Préférentielles, en prenant également en compte les dispositions de l'article 24 ci-dessous) (y compris les bénéfices reportés telle que déterminé pour la catégorie de parts sociales concernée et, pour les Parts Sociales Préférentielles, en prenant également en compte les dispositions de l'article 24 ci-dessous) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividende conformément à l'article 24 ci-dessous, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris afin d'éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de parts sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placés en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou des présents statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Dont:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de parts sociales, y compris, pour les Parts Sociales Préférentielles les distributions faites conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de parts sociales concernée, et pour les Parts Sociales Préférentielles en prenant en compte également les dispositions de l'article 24 ci-dessous);

P = toute réserve et prime d'émission librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de parts sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale dans la catégorie concernée à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concerné;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date qui ne doit pas être plus de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de parts sociales ainsi rachetée.

**Art. 12.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission qui sera à la libre disposition de la Société et cette prime peut être distribuée ou repayée de toutes les façons possibles aux associés par décision d'une assemblée générale des associés ou par le Conseil de Gérance selon le cas, et dans tous les cas, dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et conformément aux dispositions applicables de cette loi.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par un/les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

**Art. 13.** La Société reconnaîtra seulement un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nomment un seul représentant qui les représentera auprès de la Société.

**Art. 14.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 15.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être Associés de la Société (le "Conseil de Gérance", et chaque membre étant un "Gérant").

Les Gérants sont nommés par une résolution des Associés pour une durée illimitée. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans cause et remplacé à tout moment par une résolution adopté par les Associés.

En cas de vacance d'un poste d'un Gérant pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants peuvent nommer, à la majorité des votes, un Gérant pour pourvoir au remplacement de ce poste vacant jusqu'à la prochaine résolution des Associés ratifiant cette nomination.

**Art. 16.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président, et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Le Conseil de Gérance sera convoquée par le président ou par deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions d'Associés et celles du Conseil de Gérance, mais en son absence les Gérants ou le Conseil de Gérance pourront nommer un autre président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature urgente de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque Gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance au cours desquelles tous les Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour toutes réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une annexe adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit, ou par fax ou, à condition que l'authenticité puisse être établie, transmission électronique, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-Gérants.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de Gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce Gérant devra informer le Conseil de Gérance de cet intérêt personnel et il ne pourra délibérer, ou voter sur ces transactions, et cet intérêt du Gérant devra être déclaré à l'assemblée générale suivante des Associés.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et communiquer entre elles. Une réunion peut aussi être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire quand il exprime son approbation par écrit, par facsimile, par e-mail ou de tous autres moyens de communication similaires. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 17.** Les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro-tempore qui présidait cette réunion, ou par deux (2) Gérants.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être destinés à servir en justice ou ailleurs doivent être signés par le président, par le secrétaire ou par deux (2) Gérants.

**Art. 18.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à la résolution des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de la gestion journalière et des affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gérance et affaires, à tout membre ou membres du Conseil qui peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le Conseil. Il peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être un Gérant nommer et révoquer tous dirigeants, employés et fixer leurs rémunérations.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la seule signature de tout Gérant de la Société ou encore par la signature conjointe ou unique de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.

**Art. 20.** Les Gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que, dans la mesure où elle s'applique, décharge ait été accordée par l'assemblée générale des Associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les Gérants, les réviseurs d'entreprises agréés, les secrétaires et les autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes actions, tous coûts, toutes charges, toutes pertes, tous dommages et toutes dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourrent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre(s) Gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres Gérants dans des besoins de conformité; ou (ii) pour tout banquier

ou toute autre personne auprès duquel tous actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tous banquiers, courtiers ou toutes autres personnes à qui les actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; ou (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; ou (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 21.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Par conséquent toutes les décisions, qui excèdent les pouvoirs des Gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés (les "Associés"), les décisions, qui excèdent les pouvoirs des Gérants seront prises par l'assemblée.

Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a le droit à autant de votes qu'il détient ou représente de parts sociales.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation d'une assemblée générale préalable des Associés conformément aux dispositions de la loi. Chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée, pour les besoins de la conversion, comme une souscription de parts sociales devant être émises lors de la conversion.

#### E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution de bénéfices

**Art. 22.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, au dernier jour de juin, il sera établi un inventaire des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et des provisions, représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital émis, mais doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

**Art. 24.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 24.

a) Les détenteurs de chaque catégorie de Part Sociales Préférentielles ont le droit de recevoir au pro rata un dividende préférentiel annuel cumulé (le "Dividende Préférentiel") calculé sur base de la valeur nominale payée sur cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, au taux annuel suivant:

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie B1 auront le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulé au taux annuel de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale, payée pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1, qui porteront intérêts de façon journalière et seront calculés sur la base de 365 jours,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie B2 auront le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulé au taux annuel de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale payée pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2, qui porteront intérêts de façon journalière et seront calculés sur la base de 365 jours,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie B3 auront le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulé au taux annuel de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale payée pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3, qui porteront intérêts de façon journalière et seront calculés sur la base de 365 jours,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie B4 auront le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulé au taux annuel de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale payée pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B4, qui porteront intérêts de façon journalière et seront calculés sur la base de 365 jours,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie B5 auront le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulé au taux annuel de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale payée pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B5, qui porteront intérêts de façon journalière et seront calculés sur la base de 365 jours,

De plus, les détenteurs de la dernière catégorie restante de Parts Sociales Préférentielles dans l'ordre numérique inverse auront le droit de recevoir lors d'une Sortie un montant équivalent à sept virgule cinquante pourcent (7,50%) du total du Produit de la Vente reçu par la Société moins le Prix d'Exercice (afin d'éviter tout doute, suite au paiement de ce montant, le détenteur de Parts Sociales Préférentielles n'aura pas le droit de recevoir des revenus supplémentaires) (le "Montant de Titre Préférentiel"), et ce Montant de Titre Préférentiel diminué par le Dividende Préférentiel déjà payé ou courus sur les Parts Sociales Préférentielles. Ainsi, dans le cas où la dernière catégorie de Parts Sociales Préférentielles (par ordre numérique, e.g. Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B5) a été annulée suite à son rachat ou autre au moment de la

distribution, ce montant sera ensuite alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales Préférentielles qui précède selon l'ordre numérique inversé (e.g. Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B4).

Afin d'éviter tout doute, cette distribution sur une Sortie doit être faite uniquement après le repaiement de toutes les dettes de la Société et autres coûts de transaction (comme décrit plus amplement dans tout Pacte d'Associés).

b) En deuxième lieu, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5 auront le droit de recevoir le montant restant.

Afin d'éviter tout doute, les paiements devant être faits sous b) devront être faits pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales Ordinaires.

Si une catégorie de Parts Sociales Ordinaires a été annulée suite à son rachat ou autre au moment de la distribution, le montant restant de toute distribution de dividende sera alors alloué à la première catégorie de Parts Sociales émises qui suit (e.g. initialement Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4).

Tout revenu restant disponible pour d'autres distributions dans la Société, s'il y en a, sera payé au pro rata aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires uniquement.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 24 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf si autrement prévu, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes devra être distribué parmi les associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues dans la Société, étant entendu que (i) en premier, la dette externe sera repayée, (ii) ensuite tous fonds distribuables restants seront alloués en premier aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, selon l'ordre établi dans l'article 24 a) sub-lit. ci-dessus.

**Art. 26.** Toutes les matières qui ne sont pas régis par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et modifiées.

#### G. Définitions

"Associé Majoritaire" signifie le Détenteur de plus de 50 pourcent des Parts Sociales A;

"Détenteur" signifie toute personne qui est la détentrice légale des Instruments d'Associés et qui est à un signataire de tout Pacte d'Associé;

"Evalueur" signifie le département d'évaluation de soit Ernst & Young, ou PricewaterhouseCoopers tel que choisi par le Conseil de Gérance, et tel que dévoilé à l'Associé Affecté, étant entendu que: (i) ces firmes ne seront pas choisies si elles agissent aussi en tant que réviseur d'entreprises agréé du Groupe; et (ii) même si elles peuvent agir, le Conseil de Gérance choisit une autre firme de comptabilité selon les termes convenus par le Conseil de Gérance;

"Groupe d'Associé" signifie un Associé et ses Sociétés Connectées et membre d'un Groupe d'Associé sera interprété en conséquence;

"Groupe" signifie la Société et chacune de ces Sociétés Connectées de temps à autre et Société du Groupe, Sociétés du Groupe et membre du Groupe doivent s'entendre en conséquence;

"Instruments d'Associés" signifie (i) les Parts Sociales, et tout droit de souscription ou conversion en Parts Sociales, (ii) toutes parts sociales ou tout autre instrument donnant à son détenteur un droit de souscription à ou conversion en parts sociales émises par ou dans toute Société du Groupe, et (iii) tout prêt ou autre instrument prouvant une dette par toute Société du Groupe, mais excluant tout instrument de dettes et warrants émis à des parties tierces qui finance la dette;

"Intérêts de Contrôle" en relation avec une entité signifie:

a) la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) des parts sociales ou parts d'intérêts d'Associé dans cette entité détenant plus de 50 pourcent des droits de vote exerçables aux assemblées générales ou assemblées d'Associés de cette entité sur toutes ou substantiellement toutes les matières;

b) le droit de nommer ou révoquer des directeurs de cette entité qui ont la majorité des droits de vote exerçables lors de réunions des conseils d'administration de cette entité sur toutes ou substantiellement toutes les matières; ou

c) le droit de nommer ou révoquer l'associé général d'une entité étant un Associé;

"IPO" signifie l'admission d'une partie du capital social de la Société, ou d'une partie du capital social d'une société holding ou filiale de la Société inséré pour les besoins d'une admission à tout marché d'investissement;

"Jour Ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg et en Afrique du Sud (excluant les samedis et les dimanches) pour toute une gamme de services;

"Liquidation" signifie la liquidation volontaire ou involontaire de la Société;

"Pacte d'Associés" signifie tout accord conclu de temps à autre entre les Associés de la Société;

"Prix d'Exercice" a la signification qui lui est donné dans tout Pacte d'Associés.

"Produit de la Vente" signifie le montant total payé par l'(les) acheteur(s) lors d'une Vente ou Vente d'une Filiale moins les coûts liés à la transaction et les taxes générées par le Groupe lors de cette Vente ou Vente d'une Filiale.

"Société Connectée" signifie toute société qui de temps à autre est:

- a) une société holding directe ou indirecte de la Société; ou
- b) toute filiale directe ou indirecte de cette entité holding ou de la Société;

"Sortie" signifie une Vente ou une IPO ou une Liquidation;

"Vente" signifie la réalisation de l'acquisition (à travers une seule transaction ou une série de transactions) par toute(s) personne(s) d'Instruments d'Associé ayant pour conséquence que cette personne a acquis un Intérêt de Contrôle dans la Société ou toutes ses sociétés holdings (dans le cas où cette personne n'avait pas déjà un Intérêt de Contrôle dans la Société ou une de ses sociétés holdings), sauf si (i) cela soit couvert par l'article 9 (ii) cette acquisition soit le résultat d'une réorganisation dans le cadre d'une IPO.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6013. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060826/993.

(150069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### **Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 14 Avril 2015:

- de la démission de Monsieur Derek Scott White en tant que gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015;

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Frank Veenstra, né le 06 octobre 1968 à Nijmegen (Pays-Bas), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015 et pour une durée indéterminée;

Il est aussi notifié que l'adresse professionnel de Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, de Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN et de Monsieur Robert VAN 'T HOEFT est maintenant la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Frank VEENSTRA;
- M. Sultan Ali Ahmed Hamad AL DHAHERI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Diamond TEHB 24 S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2015060823/25.

(150069320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.509.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 21 avril 2015*

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015060832/13.

(150069920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 378.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société, qui s'est tenue en date du 15 avril 2015 au siège social que les résolutions suivantes ont été prises:

- L'Assemblée a décidé de renouveler avec effet immédiat les mandats de Monsieur Egidio PALLIOTTO aux fonctions de gérant de catégorie A, et de Président de la Société et les mandats de Monsieur STRANIERI Roberto, aux fonctions de gérant de catégorie A et de gérant-délégué de la société, tous deux avec adresse professionnelle au 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé également de reconduire avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie B, Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Massimiliano GUERRA, aux fonctions de Gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 1/7 avenue San Fernando, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé également de renouveler le réviseur d'entreprise de la société, Ernst & Young (Luxembourg) S.A., avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, numéro d'immatriculation RCSL B88019. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015060834/25.

(150069169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Samstreet Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.682.

—  
Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN dénonce avec effet immédiat le siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg de la société SAMSTREET Holding S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93 682 ainsi que la convention de domiciliation signée en date du 2 juin 2003.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015060835/10.

(150069332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.198.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015*

- Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm est désigné Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 3 avril 2015. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SEI - SOUTH EUROPEAN INVESTMENT S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015060841/15.

(150069396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**SGG Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.013.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 22 avril 2015*

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149133, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg a été nommé an tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

SGG HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2015060848/15.

(150069456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.867.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060862/14.

(150069295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Tai Hang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 187.637.

In the year two thousand fifteen,

on the thirteenth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Artmax Development Limited”, a company organized and existing under the laws of Hong Kong, with registered office at Unit 25, 9/F Block A, Fontana Gardens, Ka Ning Path, Tai Hang, Hong Kong and registered with the Registrar of Companies under number 2043907, (the “Sole Shareholder”);

here represented by:

Mr Pierre ANGÉ, employee, residing at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in Hong Kong, on 02 April 2015.

Said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole Shareholder of “Tai Hang S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187 637, incorporated by a notarial enacted on 04 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121 on 11 August 2014 (the “Company”).

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its day of incorporation.

The appearing party representing, in its capacity as sole shareholder, the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer, with immediate effet the registered office from 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg to 10B, rue des Mérovingiens, L-8077 Bertrange and to amend the first sentence of article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 5. Registered office. (first sentence).** “The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation on March 18, 2015 of Mr Christophe FENDER, residing at 23, rue des Bruyères, L- 1271 Howald, in his capacity as Category B Manager and RESOLVES to grant him full discharge for the accomplishment of his mandate as Category B Manager of the Company.

Following said resignation, Mr Ming Wai LAU, residing at Unit 25, 9/F Block A, Fontana Gardens, Ka Ning Path, Tai Hang, Hong Kong, wa sole Manager of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint “DEALISLE LTD” a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 41 Chalton Street, London NW1 1JD (United Kingdom), as sole liquidator of the Company:

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Whereof, the present deed is drawn up in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, at the new registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with US notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze,

le treize avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Artmax Development Limited», une société existante et organisée sous les lois de Hong Kong, avec siège social à Unit 25, 9/F Block A, Fontana Gardens, Ka Ning Path, Tai Hang, Hong Kong et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 2043907, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Hong Kong, le 02 avril 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de «Tai Hang S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 637, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 04 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2121 du 11 août 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa date de constitution.

Laquelle partie comparante, représentant en sa qualité de seul associé, l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire de la Société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8077 Bertrange et de modifier en conséquence la première phrase de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

**Art. 5. Siège social. (première phrase).** «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE d'accepter la démission au 18 mars 2015 de Monsieur Christophe FENDER, demeurant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Luxembourg, de son mandat de Gérant B et DÉCIDE de lui 'accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant que Gérant B de la Société.

Suite à cette démission, Monsieur Ming Wai LAU, demeurant à Unit 25, 9/F Block A, Fontana Gardens, Ka Ning Path, Tai Hang, Hong Kong, était seul et unique Gérant de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, avec siège social à 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni), comme seul liquidateur de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2015. Relation: EAC/2015/8644. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015060879/127.

(150069240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Tai Hang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 187.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060880/10.

(150069670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**T.I.S S.à.r.l., Technical Industry Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 194.026.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- La société privée à responsabilité limitée de droit belge «GENTEN PGmbH», avec siège social à B-4770 Amblève, 4, Aussenbornerweg, Schoppen, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises belge, sous le numéro 0416.707.446,

- La société privée à responsabilité limitée de droit belge «MC-Elec», avec siège social à B-4760 Bullange, 8, Am Marktplatz, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises belge, sous le numéro 0828.619.629,

ici représentée par Christoph FANK, employé privé, résidant professionnellement à Weiswampach, en vertu des procurations données sous seing privé le 10 avril 2015.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Technical Industry Solutions S.à r.l.», en abrégé «T.I.S. S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.026, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 5 mars 2015, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux comparants comme suit:

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| - GENTEN PGmbH, préqualifiée, ..... | 50 parts  |
| - MC-Elec, préqualifiée, .....      | 50 parts  |
| TOTAL: cent parts sociales .....    | 100 parts |

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social dans l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«- La conception, l'assemblage, le montage et le démontage, la réparation et l'entretien de systèmes de contrôle de processus industriels, d'unités de production automatisées, de machines et d'installations industrielles;

- La conception, la réalisation, la maintenance d'installations électriques relatives à des processus et mécanismes de production industriels et automatisés;
- Tous travaux d'électricité industrielle;
- La programmation de la commande de machines;
- Tous travaux mécaniques, hydrauliques et pneumatiques;
- La construction métallique;
- l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire, prendre des participations dans des sociétés en commandite et agir comme associé-commandité ou associé commanditaire dans ces entités.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

## 2. Divers.

IV. Les associés, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social dans l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«- La conception, l'assemblage, le montage et le démontage, la réparation et l'entretien de systèmes de contrôle de processus industriels, d'unités de production automatisées, de machines et d'installations industrielles;

- La conception, la réalisation, la maintenance d'installations électriques relatives à des processus et mécanismes de production industriels et automatisés;
- Tous travaux d'électricité industrielle;
- La programmation de la commande de machines;
- Tous travaux mécaniques, hydrauliques et pneumatiques;
- La construction métallique;
- l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire, prendre des participations dans des sociétés en commandite et agir comme associé-commandité ou associé commanditaire dans ces entités.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 avril 2015. Relation: DAC/2015/6269. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060881/109.

(150069060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

#### **The Park 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.012.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 1, Eagle Place, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1Y 6AF, United Kingdom au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060882/19.

(150069135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

#### **The Park 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.028.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 1, Eagle Place, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1Y 6AF, United Kingdom au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060883/18.

(150069134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**The Park 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.064.

---

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 1, Eagle Place, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1Y 6AF, United Kingdom au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060884/19.

(150069133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Trias GER Bunte Kuh - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.584.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060890/10.

(150069035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Trias Ger Holzwickede - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.569.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060891/10.

(150069909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Torus Pak Research and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 163.961.

---

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:



Fafari Green World S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 163.958 (hereafter referred to as the “Sole Shareholder”), here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on April 8, 2015.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Torus Pak Research and Development S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 163.961, which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 30<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2960 on December 2<sup>nd</sup>, 2011 (hereinafter referred to as the "Company").

Such Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requests the notary to state the following  
The agenda of the Extraordinary General Meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to 1, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven;

2. Adaptation and restatement of Article 2.1. of the articles of association of the Company to the change of the municipality;

3. Appointment of Mr. Frank Peter Filippis as category A manager of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to 1, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to adapt Article 2.1. of the articles of association to the aforementioned change so that it can be read from now on as follows:

“ **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Frank Peter Filippis, born on October 3<sup>rd</sup>, 1967 in Tübingen, Germany, residing at Martin-Schunck-Strasse 7, D-54296 Trier, Germany, as category A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the notary closed the Extraordinary Meeting.

#### *Expenses*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present amendments, is approximately EUR 1,200.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, such appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Fafari Green World S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du

Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.958 (ci-après l'«Actionnaire Unique»), ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Actionnaire Unique de Torus Pak Research and Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.961, constituée suivant acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 30 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2960 en date du 2 décembre 2011 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte passé le 3 avril 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380, en date du 4 juin 2012.

Lequel Actionnaire Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Agenda*

1. Transfert du siège social du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 1, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederaven;
2. Adaptation et modification de l'article 2.1. des statuts de la Société afin de changer la commune;
3. Nomination de M. Frank Peter Philipps en tant que gérant de catégorie A de la Société;
4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda, l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 1, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederaven.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'adapter l'article 2.1. des statuts en fonction du changement mentionné ci-dessus, afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Niederaven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer M. Frank Peter Philipps, né le 3 octobre 1967 à Tübingen, Allemagne, résidant à Martin-Schunck-Strasse 7, D-54296 Trèves, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le notaire clos l'assemblée extraordinaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec les présentes modifications, est d'environ EUR 1.200.-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11660. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060888/110.

(150069777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Stil Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 191.392.

*Assemblée générale extraordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 31 mars 2015, que les associés Monsieur Gérard DLUGOSCH, demeurant à F-54640 Tucquenieux, 12, rue de la République et Monsieur Gokhan INCEDAG, demeurant à F-57730 Folschviller, 9, rue Pierre Curie, ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société a été transféré à L-5440 Remerschen, 104, route du Vin.

Remerschen, le 31 mars 2015.

Gérard DLUGOSCH / Gokhan INCEDAG.

Référence de publication: 2015060877/13.

(150069412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Swiss Life Assurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.302.

Les comptes annuels de Swiss Life Assurance Solutions S.A. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 avril 2015.

Nicolas Jolif.

Référence de publication: 2015060878/11.

(150068990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**The Park 4 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 176.078.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 1, Eagle Place, 2<sup>nd</sup> Floor, London SW1Y 6AF, United Kingdom au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060885/18.

(150069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Trias GER Bottrop - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 192.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060889/10.

(150069751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Trias Ger Kaygasse - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060892/10.

(150069191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**TPG Inertia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.370.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 119.667,

represented by Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 March 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "TPG Inertia Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 18 September 2014 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 31 October 2014 number 3192, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the RCS under number B 190.370. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg on 17 February 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on the item of the agenda.

(B) The item on which resolutions are to be passed is as follows:

*Agenda*

Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.”

After the foregoing was approved, the following sole resolution was passed.

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 119.667,

représentée par Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 mars 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «TPG Inertia Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 18 septembre 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire résidant alors à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 31 octobre 2014, numéro 3192, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 190.370. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, lesquels statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

### *Ordre du jour*

Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution unique suivante a été adoptée:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

#### *Coûts*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. SPINOIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015060907/162.

(150069385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Nece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36B, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.421.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059207/9.

(150067512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**PATRIZIA Acquihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 166.030.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059278/9.

(150068118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**PATRIZIA Investment Management Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.838.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059279/9.

(150068087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**PATRIZIA Investment Management S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.874.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059280/9.

(150068103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Pembrooke SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.375.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059282/9.

(150067639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Eurofund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 58.019.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'«assemblée») tenue au siège social de la société le mardi 17 avril 2015 à 11 heures*

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de ratifier la co-optation de M. Michel Vareika, résidant Professionnellement au 8 rue Killebiérg, L-5762 Hassel en remplacement de M. Paulo Guia en date du 08 août 2014.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Georg Lasch,
- Monsieur Michel Vareika,
- Monsieur Yvan De Laurentis

*Sixième Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour copie conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015059746/22.

(150068829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Centre d'Isolation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 67.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059638/10.

(150068738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059644/10.

(150068883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Fibatim S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 106.654.

Monsieur Frédéric BONNEFOND, associé et gérant de la société FIBATIM SARL, a actuellement son domicile au 2, avenue de la Plaine Fleurie F - 38240 Meylan.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015059766/10.

(150068745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---